

Le très hon. M. MEIGHEN: Jusqu'au 31 de mars 1922?

L'hon. M. STEWART: Oui; je crois que mon très honorable ami a raison.

M. LADNER: Quel a été le nombre des émigrés depuis le mois de mars 1922 jusqu'à ce jour?

L'hon. M. STEWART: J'ai ce renseignement quelque part, mais je ne puis pas le trouver. Je le communiquerai plus tard. Le calcul a été fait jusqu'au mois dernier et il indique un nombre moyen.

Le très hon. M. MEIGHEN: Il accuse une forte augmentation comparativement à l'année dernière.

L'hon. M. STEWART: Oui; cela est vrai. Mais, depuis quelques années, le nombre varie beaucoup. Je sais qu'à Toronto, il est parti un grand nombre de gens qui se sont rendus aux Etats-Unis.

L'hon. sir HENRY DRAYTON: Cette année?

L'hon. M. STEWART: Oui. Sans contredit, un grand nombre de marchands ont quitté le Canada pour se rendre dans le pays voisin, et je n'oublie qu'un assez fort groupe est parti de l'Ouest, même des régions agricoles, pour aller aux Etats-Unis.

M. MERCIER: Le ministre peut-il donner le nombre des émigrés, par provinces?

L'hon. M. STEWART: Non; nous ne savons le nombre des départs dans chaque province.

Je ferais observer, cependant, que nous recevons des Etats-Unis et de la Grande-Bretagne à peu près autant d'émigrés qui pourront s'établir sur des terres. Je ne m'attends pas à voir beaucoup augmenter la population en 1922-23, parce que l'immigration est aussi faible qu'elle l'a été à différentes époques de nos annales. Je puis citer quelques chiffres concernant le nombre des immigrants depuis 1881, année où nous en avons reçu 47,000 jusqu'en 1900, alors qu'il en est venu 44,000. L'année suivante il en arrivait 23,000 et en 1905 et 1906, nous en avons reçu 128,000 et 130,000 respectivement. En 1910, nous voyions arriver 208,000 immigrants; en 1911, il en venait 311,000 et 354,000 en 1912, tandis qu'en 1913, le nombre des immigrants s'est élevé à 402,000.

Puis l'immigration a commencé à diminuer jusqu'en 1916, alors que le nombre de nouveau-venus a été de 48 000. En 1917, il s'est élevé à 75,000 pour redescendre à 57,000 en 1919. En 1921-22, il était de 80,000. Je cite

[L'hon. M. Stewart.]

ces chiffres afin de faire voir les fluctuations qui se sont produites durant cette longue suite d'années.

Cet après-midi, j'ai tenté de prouver qu'il nous viendrait probablement des Etats-Unis, un assez grand nombre de bons sujets qui s'établiront sur des terres de l'Ouest, et qu'il arrivera aussi de la Grande-Bretagne et des états scandinaves des gens qui deviendront un jour des colons du Canada occidental. Nous avons établi des agences en Europe dans un double but, parce qu'il existe là-bas des régions où, par suite de la guerre, nous ne pourrions pas recruter des gens qu'il nous serait possible d'assimiler et d'absorber en ce moment. Néanmoins, il y a là-bas une très nombreuse population qui pourrait nous fournir de bons colons pour peupler le nord et l'ouest du Canada.

J'ajouterais que les gouvernements étrangers commencent à s'intéresser à cette question. Ces pays-là sont trop peuplés. On dira, je le sais, que c'est là l'une des raisons qui inspirent à la Grande-Bretagne le désir de se débarrasser de certaines gens d'un caractère peu recommandable; cependant, je discuterai cette question lorsque j'arriverai au chapitre des immigrants auxquels nous fournirons une quote-part du prix de la traversée. Je crois que nous pouvons affirmer sans crainte que nous sommes sur un terrain sûr lorsque nous revendiquons le droit de choisir ceux que nous recevons au pays, afin d'offrir une garantie raisonnable à nos concitoyens. Dans les ports d'Europe, nous ne cherchons pas à retenir les bons sujets, nous les encourageons plutôt à émigrer au Canada. Nous nourrissons l'espoir d'obtenir d'excellents colons de la Bohême, de la Pologne, de la Hongrie et d'autres pays européens.

Il est un fait caractéristique que je crois devoir signaler en passant: c'est que de tous les pays où nous comptons recruter beaucoup d'immigrants, la Hongrie est celui qui promet de fournir la plus forte proportion de personnes en état de s'établir chez nous.

M. JACOBS: Aux yeux de la loi, le Hongrois est un étranger ennemi auquel l'entrée du Canada est interdite.

L'hon. M. STEWART: Depuis assez longtemps les Hongrois entrent au Canada avec la permission du ministre.

M. JACOBS: Avec la permission du ministre?

L'hon. M. STEWART: On n'a pas encore abrogé le décret du conseil qui exclut les Hongrois et les sujets des autres pays ennemis.

M. JACOBS: Les sujets allemands sont-ils dans le même cas?